

Les services à la personne, un secteur sinistré

LE MONDE ECONOMIE | 17.12.2012 à 11h26 • Mis à jour le 17.12.2012 à 16h03

Par Florence Jany-Catrice, Emmanuelle Puissant, Université Lille-I ; Université Grenoble-II



La surmortalité occasionnée par la vague de froid à touché plus particulièrement les personnes âgées de plus de 85 ans | AFP/JEAN-LOUP GAUTREAU

L'engouement politique et médiatique qui a accompagné la mise en place d'un marché des services à la personne s'est tari (voir "Le Monde Eco & Entreprise" du 27 novembre 2012). Les promesses d'un gisement d'emplois dans l'aide à domicile, dans les tâches de maison ou dans le soutien scolaire n'ont pas été tenues, ni qualitativement ni quantitativement.

Sur la qualité des postes d'abord, si les mérites de la généralisation du chèque emploi-service universel (CESU) et des allègements fiscaux ont été vantés, les débats sur le contenu des fonctions ou sur les conditions de leur exercice sont restés largement confidentiels.

L'importance du temps partiel, les modestes rémunérations versées aux salariés et les obstacles à l'accès à la qualification des personnels sont des questions qui ont parfois traversé le monde académique, le monde syndical ou celui de l'économie sociale. Mais tout se passe comme si la faible qualité des emplois était le prix à payer en contrepartie du volume de postes créés.

Mais voilà. Des emplois ont-ils été durablement créés ? De multiples indices nous incitent au pessimisme. Des plans de restructuration ont par exemple lieu actuellement ; certes dans un silence assez assourdissant, si on compare leur exposition médiatique à celle dont bénéficie l'industrie métallurgique.

PUBLICS FRAGILES

Ces plans touchent la partie historique des services à la personne, qui est aussi la mieux consolidée : l'aide à domicile auprès des publics fragiles - personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficulté.

Les associations qui en sont chargées sont parfois le premier employeur de leur département, comme c'est le cas pour la Loire. Elles sont aussi, notamment dans les

territoires ruraux, garantes d'un maillage territorial essentiel pour le maintien d'une cohésion sociale.

Dans la région Rhône-Alpes, qui compte 25 000 emplois de prestataires d'aide à domicile (principalement dans le cadre d'associations), la situation est préoccupante. Ainsi, l'ADMR07 (Ardèche) - qui compte environ 1 400 salariés - a annoncé début novembre ne pas être assurée de pouvoir verser les salaires des mois à venir.

D'autres, comme l'AIMV de la Loire (plus de 2 000 salariés, soit un tiers des aides à domicile du département) ou l'Adapa de l'Ain (plus de 1 000 salariés), présentent des déficits structurels élevés.

Dépendant des collectivités territoriales et des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), le financement de l'activité et les heures de prestations diminuent dans de nombreux départements. La Carsat Rhône-Alpes a revu à la baisse ses aides en mai, ce qui risque de se traduire par une diminution de moitié des heures travaillées pour certaines associations.

VIGOUREUX PLANS DE RESTRUCTURATION

De vigoureux plans de restructuration sont envisagés pour d'autres. Une association comme l'ADPA de l'Isère (plus de 1 000 salariés) a dû faire face à une chute des heures d'intervention.

Le Rhône-Alpes n'est pas un cas isolé. De grandes associations ont déjà déposé le bilan, comme l'ADAR-Lille en 2009 (400 salariés), ou l'APAF de Provence en mai 2012 (300 salariés). L'ADMR29 a fait face à une mise en redressement judiciaire en 2011 (3 200 salariés concernés), tout comme l'Amapa de Moselle en 2012. L'association Gardiena de Franche-Comté, en redressement judiciaire depuis janvier 2012, risque la liquidation ces jours-ci.

Comment accepter qu'un secteur, qui a émergé dès les années 1940 pour répondre à de réels besoins sociaux, et qui représente aujourd'hui cinq fois le volume d'emplois de l'industrie automobile, puisse ainsi sombrer ? Cette question dépasse largement celle de la défiscalisation des heures des services de confort.

Voulons-nous une société du "prendre soin", du "care", qui s'appuie sur les besoins fondamentaux des citoyens, et qui définit, par exemple, le droit de bien vieillir des personnes âgées et fragiles ? Si la réponse est oui, il faut vite rouvrir le chantier du financement du "cinquième risque", celui de la dépendance.

Peut-être faut-il nommer un ministre du "redressement du "care", avant que la crise ait eu raison des salariés et des usagers de ce secteur.

Florence Jany-Catrice, Emmanuelle Puissant, Université Lille-I ; Université Grenoble-II

Florence Jany-Catrice

Florence Jany-Catrice est économiste, professeure à l'université Lille-I. Membre de l'Association française d'économie politique, elle a publié "Les Services à la personne" (2009, La Découverte, "Repères"), avec F.-X. Devetter et T. Ribault.

Emmanuelle Puissant est économiste à l'Association pour le développement des études économiques et sociales (Adees) Rhône-Alpes, et membre du Centre de recherche en économie de Grenoble (CREG), université Pierre-Mendès-France de Grenoble. Elle a notamment publié "Travail et dépossession", Revue "Savoir-Agir" n° 21, septembre 2012.

Économie